

Prise en charge d'un salarié atteint par le virus Ebola

Des recommandations applicables par les professionnels de Santé du SSTI

Depuis le début de l'année 2014, une résurgence de cas de malades atteints par le virus Ebola a été observée dans quatre pays d'Afrique de l'Ouest : la Guinée, le Libéria, la Sierra Léone et le Nigéria. Face à la progression significative de la maladie en Afrique et au risque d'importation potentielle, par des personnes en provenance des pays touchés par l'épidémie, des mesures ont été prises par les autorités françaises. Ainsi, la Direction Générale de la Santé (DGS) préconise des recommandations concernant la prise en charge de cas suspects de maladie à virus Ebola, par les professionnels de Santé et les établissements de Santé, qui pourraient être appliquées par les Services de Santé au travail en cas de présence d'un salarié, revenant depuis moins de 21 jours d'un des pays précédemment cités et présentant une fièvre supérieure à 38,5°.

Aspects cliniques du virus Ebola

Le virus Ebola se transmet à l'homme à partir des animaux sauvages et se propage ensuite dans la population par

transmission interhumaine, par contact direct avec le sang, les tissus ou les liquides biologiques de personnes infectées. La durée d'incubation du virus varie de 2 à 21 jours.

La maladie à virus Ebola est une maladie virale aigüe, avec un taux de létalité pouvant atteindre les 90 %, se caractérisant le plus souvent par l'apparition brutale d'une forte fièvre supérieure à 38,5°, un syndrome pseudo-grippal (fièvre, myalgies, arthralgies, ...) et une profonde asthénie psychomotrice. Plusieurs signes cliniques cutanéo-muqueux (conjonctivite, exanthème maculeux ou maculo-papuleux, dysphagie) et digestifs (diarrhée, vomissements) se manifestent en trois ou quatre jours. La phase terminale de l'infection est marquée par des signes neurologiques d'encéphalite et des signes hémorragiques.

Recommandations en termes de mesures d'hygiène et d'isolement

La prise en charge d'un salarié suspecté d'être atteint par cette pathologie nécessite de respecter les précautions

standardisées d'hygiène et de se protéger des contacts avec le sang, les tissus ou les liquides biologiques.

Dans le cadre de cette prise en charge, il est également recommandé de mettre en place des mesures barrières, en isolant le salarié des autres personnes et en lui fournissant un masque chirurgical.

Recommandations en termes de prise en charge, de transport de d'hospitalisation

Après l'isolement du salarié, il convient de prendre contact avec le SAMU-Centre 15, qui, en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'Institut de Veille Sanitaire (InVS), conduiront une évaluation épidémiologique pour exclure ou confirmer une possible contamination.

Si l'infection par le virus Ebola est jugée comme possible, le SAMU prendra alors, en charge le salarié qui sera orienté vers l'établissement de santé de référence (ESR) désigné pour accueillir spécifiquement ce type de patient en fonction de son état de santé. ■

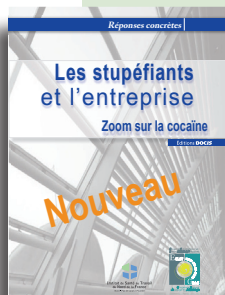
Pour en savoir plus :

<http://www.sante.gouv.fr/epidemie-d-ebola-en-afrique-de-l-ouest-le-point-sur-les-mesures-des-autorites-sanitaires.html>,
<http://www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-infectieuses/Fievre-hemorragique-virale-FHV-a-virus-Ebola/Fievre-hemorragique-virale-FHV-a-virus-Ebola-Point-de-situation-au-29-juillet-2014>, <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/infos-pratiques-20973/article/virus-ebola-guinee-forestiere>



Parution

Les stupéfiants et l'entreprise Zoom sur la cocaïne



À travers l'angle du deuxième produit illicite le plus consommé en France, la cocaïne, cette brochure apporte des réponses sur les risques professionnels et les responsabilités liés à la consommation de produits illicites en entreprise.

Elle intègre, en outre, les nouvelles références incontournables sur le "risque addiction" en entreprise, telles que les recommandations pour la pratique clinique relative au dépistage et à la gestion du mésusage de substances psychoactives en milieu professionnel, établies par la Société Française d'Alcoologie et la Société Française de médecine du travail.

Editions **DOC/S**
www.editions-docis.com

Vie des groupes ASMT

Groupes ASMT

De nouveaux membres dans les groupes Ergonomie et Toxicologie

Le groupe ASMT (Action Scientifique en Milieu de Travail) Toxicologie accueille un nouveau membre, le Docteur Virginie Dieu, en poste à Pôle Santé Travail Métropole Nord à Lille en toxicologie aux côtés du Docteur Bernard Fontaine, et qui lui succèdera, au sein de ce Service, à son départ en retraite.

Le Docteur Dieu est médecin du travail et praticien attaché au centre anti-poison de Lille.

Elle a en outre suivi une formation en toxicologie au CNAM en 2011.

Par ailleurs, depuis quelques mois, le groupe ASMT Ergonomie s'est élargi avec l'arrivée de Monsieur Christophe Leviel, ergonomiste et chargé de prévention, lui aussi, à Pôle Santé Travail Métropole Nord.

À l'occasion de ces nouvelles arrivées, le Cisme adresse ses remerciements aux Services qui favorisent le partage de connaissance et la production d'outils et de documents à l'attention des professionnels des SSTI, en permettant à leur personnel de participer aux travaux des groupes ASMT. ■